

Les droits d'auteur pour les nuls (dont certains nous gouvernent)

[Maître Eolas](#) vient de nous pondre un excellent billet intitulé [Les droits d'auteurs pour les nuls](#).



Les nuls en question, ce sont d'abord vous et moi, qui trouveront là l'occasion de découvrir, parfaire ou mettre à jour leurs connaissances sur le sujet. Mais ce sont aussi et surtout ceux qui nous gouvernent et qui s'appêtent à faire voter une [loi scélérate](#) (n'ayons pas peur des mots), à savoir la [loi Création et Internet \(ou Hadopi\)](#)^[1].

Arguant de mon « droit de courte citation sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source » (ce qui est déjà fait ci-dessus), je n'ai pu résister à vous en recopier les derniers paragraphes.

Deux mots pour conclure, comme disent les avocats qui en ont encore deux cent à dire : d'une part, la protection des œuvres de l'esprit, et le droit de leurs auteurs de les exploiter commercialement est pour moi tout à fait légitime. Permettre à un artiste de vivre de son art est normal et sain pour la vie artistique. Je ne suis pas en guerre contre les droits d'auteur. J'émet simplement des doutes sur la réalité de l'étendue du préjudice que les ayants-droits prétendent subir à cause du téléchargement par des particuliers (télécharger une œuvre ne fait pas obstacle à l'acheter par la suite pour l'avoir en meilleure qualité ou bénéficier des

bonus, et rien ne permet d'affirmer que ceux qui ont téléchargé une œuvre l'aurait acheté s'ils avaient été mis dans l'impossibilité de se la procurer de cette façon), et constate que le conservatisme de cette industrie qui espère arrêter le court du temps et de la technologie plutôt que faire face aux défis que représentent l'évolution de la technique est proprement suicidaire. Nous sommes en 2009, et l'industrie musicale commence tout juste à proposer légalement des titres au format largement compatible, ayant semble-t-il compris la bêtise que constituaient les mesures techniques de protection qui protégeaient surtout contre l'écoute du morceau.

Car, et c'est là ma deuxième observation, rappelez vous ce que je vous ai dit. Le droit d'auteur est apparu pour protéger les auteurs contre les éditeurs qui s'enrichissaient sur leur dos, puis contre les producteurs de spectacle et les interprètes qui faisaient de même. Le combat des ayant-droits aujourd'hui présente une grande nouveauté : il oppose les ayant-droits à leur public, qui ne s'enrichit pas sur leur dos. Les musiciens insultent ceux qui apprécient leur musique en les traitant de voleurs, les réalisateurs font de même avec ceux qui apprécient leur film en les traitant de dealers.

Je ne suis pas expert en marketing, mais qu'il me soit permis d'émettre des doutes sur la viabilité de cette attitude, et même de sa simple rationalité.

Quelle est la différence entre la [loi DADVSI](#) et cette loi Hadopi qui s'invite trois ans plus tard à l'Assemblée ? Aucune, ou presque, du côté du législateur, qui n'a semble-t-il pas retenu la leçon. Par contre on sent bien que la « société civile » est plus impliquée, comme l'illustre justement cette intervention qui sort du champ des défenseurs du logiciel libre et sa culture.

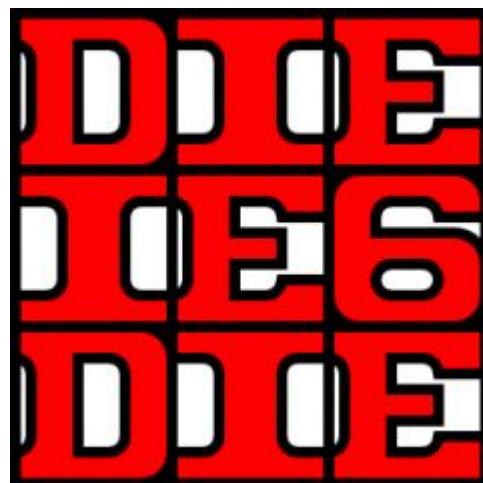
Quitte à faire momentanément le dos rond, il y a de quoi être optimisme pour l'avenir...

Notes

[1] Crédit photo : [Marfis75](#) (Creative Commons (By-Sa))

Le jour où le Web refusa le navigateur Internet Explorer 6

Mon titre est un peu accrocheur et inexact mais il témoigne d'un mouvement d'origine norvégienne de [ras-le-bol](#) généralisé vis-à-vis d'Internet Explorer 6, le navigateur de Microsoft véritable cauchemar vivant de tout webmaster un tant soit peu [respectueux des standards](#).



Si tu ne vas pas à Lagardère, Lagardère ira à toi ! C'est ce que sont un peu en train de se dire un certain nombre de gros sites norvégiens qui invitent les visiteurs malencontreusement restés sur cette version de ce navigateur à soit passer à la version 7 (bien), soit envisager d'autres alternatives telles Firefox, Safari et Opera (mieux)^[1].

Des sites norvégiens déclarent la guerre à IE 6

[Norwegian Websites Declare War on IE 6](#)

*Michael Calore – 19 février – Wired Blog
(Traduction Framalang : Simon Descarpentries)*

Plusieurs importants sites web norvégiens ont lancé une campagne de sensibilisation en direction des utilisateurs de Microsoft Internet Explorer 6, les encourageant à mettre à jour leur navigateur obsolète.

À l'origine de cette action, on trouve [Finn.no](#), un site web semblable à eBay, apparemment le plus gros site de vente et d'achat d'occasions en Norvège, Finn étant le norvégien de « trouver » (NdT: « Find » et anglais). Un peu plus tôt cette semaine, [Finn.no posta un avertissement](#) sur son site à l'intention des visiteurs utilisant IE6. La bannière, affichée à droite, les presse d'abandonner IE6 et de passer à la version suivante, Internet Explorer 7.

Bon nombre d'autres sites, tels que l'influent journal hightech [Digi.no](#) ont rejoint la campagne, mais en élargissant le terrain de jeu à d'autres navigateurs, suggérant aux utilisateurs de passer soit à IE7 soit à une autre alternative comme Firefox, Safari ou, bien sûr le navigateur norvégien Opera.

Le phénomène est en train de s'étendre à d'autres pays.

Des sites en Suède, en Indonésie et en Australie se joignent au mouvement. Le blogueur norvégien Peter Haza fait le [décompte des participants](#), et un [wiki international](#), appelé « IE6 – DO NOT WANT » (NdT : On n'en veut pas !) a été mis en place pour garder la trace des actions navi-cides (tueuses de navigateur). Il y a également un [groupe sur Facebook](#).

Même Microsoft supporte la campagne. Le site norvégien

d'actualité « Teknisk Ukeblad » rapportait mercredi les paroles suivantes d'Alveberg Isabella de Microsoft Norvège : « *Nous espérons bien sûr que nos utilisateurs nous suivent avec Internet Explorer 7* ».

IE6, sorti en 2001, est le fléau des programmeurs web, des designers, et des équipes de support de service web. Le navigateur est bourré de bizarreries (*NdT : non respect des standards*) qui le rendent incapable d'interpréter les pages de la même manière que les autres navigateurs, et les webmestres doivent donc toujours prévoir des exceptions pour s'adresser aux utilisateurs d'IE6.

La plupart d'entre eux souhaiteraient simplement que ce navigateur disparaisse, les libérant ainsi de son support. Les chiffres varient d'un pays à l'autre, mais il reste entre 10% et 20% d'internautes utilisant IE6 de par le monde, certains par méconnaissance d'un meilleur navigateur, d'autres parce que le logiciel leur est imposé par leur entreprise. Finn.no note que 17% de ses utilisateurs utilisent IE6. De telles proportions sont trop importantes à l'heure actuelle pour être ignorées par les concepteurs de site web.

Cette protestation anti-IE6 se joue dans l'ombre de l'examen de Microsoft par la commission européenne à la concurrence. La commission, stimulée en décembre 2007 par [la plainte d'Opera Software](#), s'interroge sur les pratiques de Microsoft consistant à livrer IE pré-installé avec Windows sur les ordinateurs de bureau. La commission est en train de statuer sur l'opportunité de forcer Microsoft et ses revendeurs européens à offrir aux utilisateurs le choix d'installer un ou plusieurs navigateurs, lors du premier démarrage d'une machine fraîchement achetée.

Notes

[1] Crédit illustration : [Schmorgluck](#) (Creative Commons By-Sa)

La loi Création et Internet, le chant du cygne et le maquis

Cette loi « Création et Internet » s'apparente de plus en plus au chant du cygne d'une industrie culturelle totalement dépassée par les événements et qui s'arc-boute sur ce qu'il lui reste encore de privilèges hérités du siècle dernier. Associée avec la politique web 1.0 d'un Sarkozy, tout est réuni pour casser la société numérique en deux et voir les éléments les plus progressistes du pays prendre le maquis virtuel pour tenter de sauver ce qui peut encore l'être tant que la neutralité du Net sera garantie.



Un peu emphatique ce premier paragraphe non ? Allez, tant, pis, je le garde quand même ☐

En fait il s'agissait juste d'introduire cet article du collectif [Libre Accès](#), qui fait justement partie de ceux qui sont bien décidés à ne pas s'en laisser compter^[1].

Edit : Dans un autre registre, on pourra également lire cette gore mais assez désopilante [BD de Flock](#).

La libre circulation de l'Art est la garantie de notre liberté

[Libre Accès – Lettre d'information – février 2009](#)

Article sous Licence Art Libre

La préface de *La crise de la culture* d'Hannah Arendt commence par cette citation d'un poème de René Char : « *Notre héritage n'est précédé d'aucun testament* », faisant référence à son choix d'entrer en résistance, à la prise de conscience que lutter contre la tyrannie restitue à chacun, au sein de l'espace public, sa liberté.

La circulation des œuvres de l'esprit a toujours été un enjeu majeur ; les amateurs du totalitarisme ont une forte passion morbide pour brûler des livres et imposer leur pensée unique aux masses. Le hacker Soljenitsyne en a su quelque chose : la parution de *L'Archipel du Goulag*, qui arriva en Europe de l'Ouest sous la forme d'un microfilm, est un des premiers exemples de l'enjeu que représente la numérisation des livres pour notre civilisation.

Il reste encore des hommes et des femmes dans le monde pour qui les actes de création constituent autant d'actes de résistances à la tyrannie. Actes de dignité où écrire, filmer, peindre, peut constituer un véritable crime passible de la peine de mort. Il est important de garder cette idée présente à l'esprit et de ne pas oublier qu'Internet représente rien de moins que de notre liberté de créer, d'échanger et de partager.

L'essence et l'avantage d'Internet est sa décentralisation. C'est l'outil rêvé de tous les amoureux de la liberté, encyclopédistes des Lumières, amis de l'éducation populaire et de l'art, leur permettant de diffuser leurs idées et les conserver. Bibliothèque-monde de toutes les cultures, lieu de production et de circulation de la pensée, l'art pour tous accessible, outil de pair à pair par excellence, Internet est un idéal des Lumières. C'est un espace d'expression, de réciprocité, de critique et donc de création.

En termes économiques, il serait temps de prendre conscience de faits essentiels qui se dessinent depuis son apparition :

- l'ancien modèle des médias était basé sur **la diffusion et la consommation**, tandis que le nouveau modèle s'est développé sur **la participation et l'expression**;
- l'élément critique de l'ancienne chaîne de valeur reposait sur **la distribution**, tandis que la nouvelle chaîne de valeur est centrée sur **la découverte et la propagation**;
- il faut porter son attention **là où l'argent s'est déplacé**, là où les gens dépensent leur argent, sans occulter dans le même temps que les circuits financiers et produits dérivés se sont globalisés, hors de tout contrôle des Etats-nations et des territoires.

Ce sont là des données de base, familières à tout acteur informé de l'économie numérique. Il est donc particulièrement inquiétant pour nos démocraties de constater que ces mêmes lobbies financiers n'ont de cesse de vouloir contrôler Internet par des méthodes non seulement arbitraires et irrationnelles mais également tout à fait dépassées.

Les arguments justifiant la mise sous contrôle du réseau se réclament paradoxalement de la défense de la culture, alors que c'est justement elle qui est attaquée ; au même titre qu'ils invoquent des raisons pseudo-économiques, alors que par essence l'économie numérique refuse radicalement un contrôle central. Ce paradoxe a d'ailleurs été brillamment dénoncé par les situationnistes qui écrivaient dès 1967 : *« la fin de l'histoire de la culture se manifeste par deux côtés opposés : le projet de son dépassement dans l'histoire totale, et l'organisation de son maintien en tant qu'objet mort, dans la contemplation spectaculaire »*

Ces *objets morts*, stars télévisuelles qui ont l'odeur des icônes des églises mais sans leur efficacité, sont mis en avant pour justifier tous les abus du contrôle d'Internet. La mort de notre liberté est préparée dans une tentative vaine et pitoyable de conjurer la mort de l'artiste télévisé.

La loi « Création et Internet » souhaiterait que l'on installât un logiciel sur chacun de nos ordinateurs pour prouver que nous ne sommes pas des copieurs d'œuvres numériques interdites. Absurdité fondamentale : l'informatique, Internet, sont intrinsèquement copie, [comme le rappelait Intel Corporation](#) dans son *Amicus brief* lors du [procès MGM vs Grokster](#).

L'argument de la culture en danger, servi à satiété, est un mensonge. La culture foisonne, les créateurs, de plus en plus nombreux, ne cessent de créer. Le public a soif d'œuvres auxquelles il accède de plus en plus en amateur, participant, co-créateur, et non plus en consommateur. La dissémination et l'accès de tous et par tous à la culture, voilà ce qui est en danger.

Et il est déconcertant de voir que c'est au nom du droit d'auteur, pour défendre la création, que l'on s'apprête à faire voter le projet de loi « Création et Internet », loi liberticide par excellence. Les comités de censure sont-ils en train d'être remplacés par les Majors à qui le gouvernement français veut déléguer des pouvoirs arbitraires de police de l'Internet ?

Le pouvoir oligopolistique des Majors renforcé par la puissance publique pourrait contrôler l'ensemble des diffusions culturelles par une intégration verticale anti-économique et anti-concurrentielle : *des tuyaux Internet*, des radios, des télévisions, des journaux, des salles de concert...

C'est donc bien la liberté de l'auteur et son indépendance qui sont attaquées. Il n'est guère étonnant que de plus en plus d'auteurs et d'interprètes, voulant expérimenter d'autres dispositifs de création, quittent la SACEM (dans la musique) et les circuits classiques de distribution, pour mieux maîtriser leurs créations. Tout le monde n'est pas un adepte de la chanson à 2 minutes 30. La SACEM, influencée par les Majors ne sait pas rémunérer équitablement les auteurs occasionnellement diffusés sur les radios, par exemple. Ses

modèles de répartitions sont basés sur des données partielles, accordant une prime aux plus *gros* diffusés. La production de la création doit correspondre au moule marketing de l'industrie culturelle ou ne pas exister.

De fait, il y a de plus en plus d'artistes qui, pour être en accord avec leur *processus créatif*, s'auto-produisent et s'auto-diffusent via Internet. Pour protéger leurs œuvres et garantir le partage de celles-ci, ils utilisent différentes licences telles la *Licence Art Libre* ou les *Creative Commons*. Ils retrouvent ainsi leurs libertés premières d'auteurs : choisir les possibilités de modification de leurs œuvres, d'utilisation, de collaboration, de rémunération. Certains auteurs souhaitent privilégier la diffusion et la pérennisation de leurs œuvres, plutôt que leur rétribution financière.

Antoine Moreau, fondateur de la *Licence Art Libre* écrit : « *Je crois pouvoir dire alors que le copyleft participe bien de ce récit des rêves ou des visions qui va à contre-temps de tout ce qui prétend dominer le cours de la création. C'est une liberté intempestive qui ne se soumet pas à l'injonction de l'actualité mais envisage un temps élargi, qui va très loin dans le passé, très loin dans l'avenir et très profondément dans le présent* ».

Un musicien qui vient de terminer la création d'une œuvre musicale peut en un clic être écouté d'Afrique en Asie. Internet offre aux artistes un moyen de propagation inédit auquel les Majors ne s'étaient pas préparés. La plupart des plateformes de téléchargement d'œuvres sont multilingues. Il n'est plus rare qu'un artiste qui ne trouve pas son public localement le trouve à l'autre bout du monde.

C'est une vraie chance pour les auteurs, et pour l'humanité. Des groupes de musique comme *Nine Inch Nails* sont en passe de démontrer que la libre diffusion des œuvres n'empêche pas les artistes de trouver des modes de rémunérations concrets via la

vente de places de concert ou de disques, avec toute une gamme possible de services et de produits dérivés.

Il y a bien un imaginaire défaillant dans les débats actuels sur la rémunération des auteurs et artistes-interprètes. Les moines copistes de l'industrie du DVD tentent d'imposer le même rapport de force que lors de la naissance de l'imprimerie, voulant casser une technologie brisant leur monopole. Frédéric Bastiat, économiste libéral français, les décrit fort bien dans sa [Pétition des Fabricants de Chandelles](#) geignant contre la concurrence induite du soleil.

C'est l'auteur/artiste interprète à qui nous devons garantir une rémunération et non pas à l'industrie culturelle. La démocratisation des outils d'autoproduction et d'autodiffusion dans tous les Arts (cinématographique, musical, graphique, etc.) doit être prise en considération. Il appartient aux pouvoirs publics de savoir s'ils veulent soutenir les Majors ou les auteurs. N'en déplaise aux moines copistes de l'industrie du DVD et à leurs icônes télévisées, la création est foisonnante sur Internet et il est temps qu'elle soit reconnue.

S'il est fondamental de garantir cette liberté de choix de diffusion des œuvres et de leur circulation, nous devons être capables d'adapter le financement de l'art à l'heure d'Internet, sachant que sa défense ne peut être, ni en contradiction avec les valeurs démocratiques, ni avec les technologies actuelles. Comme le disait Michel Vivant en 2003 au [Colloque de l'UNESCO "Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information"](#) : « *Il ne s'agit pas de s'incliner devant le fait. Il s'agit de ne pas nier la réalité.* ».

La libre circulation de l'Art garantit notre humanité, le pouvoir de se penser homme, voire humanité. On a besoin de se connaître à travers les grottes de Lascaux, dans les ruines de Babel. Antoine Moreau rappelle : « *Il n'y a pas d'ouvrages de*

Platon et il n'y en aura pas. Ce qu'à présent l'on désigne sous ce nom est de Socrate au temps de sa belle jeunesse. Adieu et obéis-moi. Aussitôt que tu auras lu et relu cette lettre, brûle-la. La notion d'auteur, qui n'existe pas dans la Grèce Antique ni au Moyen-Âge où l'autorité émanait des dieux ou de Dieu, apparut. ». Garantir la libre circulation des œuvres d'Art, avec comme seul propriétaire, en dernier ressort, l'humanité, est donc essentiel. Pas de Copyright sur les œuvres de Lascaux, mais des amateurs d'Art archéologues entretenant notre patrimoine.

Le devoir de garantir la circulation de l'Art comme patrimoine de l'humanité oblige à penser sa préservation. Pas les salaires mirobolant des icônes télévisés mais de ceux qui, en premiers garantissent une pratique artistique : professeurs d'Art (plastique, musique, cinéma...), Maisons de la Culture, bibliothèques, espaces de pratique artistique, cinémas indépendants, universités... Il s'agit de multiplier les lieux où les Artistes et les amateurs d'Art peuvent créer, échanger, écouter, pour maintenir à chaque Art les amateurs éclairés qui soutiendront toujours les Artistes/Auteurs.

Le financement de l'Art (pour les artistes souhaitant en bénéficier), doit être repensé par les puissances publiques. Préserver le seul intérêt des Majors, quand le statut des intermittents est menacé et le statut des artistes peintres est presque inexistant, démontre l'abandon de toute politique culturelle ambitieuse.

Si l'on songe que nous, citoyens, par les impôts, taxes et redevances que nous payons, sommes certainement le plus grand producteur culturel français, comment expliquer que l'on nous dénie toute participation aux débats en cours, et que l'on prétende privatiser et nous faire payer des œuvres que nous avons déjà financées? Est-il par exemple normal que l'Éducation Nationale, selon les accords sectoriels post-DADVSI, [paye 4 millions d'euro par an](#) pour n'avoir le droit, en ce qui concerne les œuvres audiovisuelles, que d'utiliser

les chaînes hertziennes classiques ? Cela doit changer. C'est en tant qu'amateurs d'Art et citoyens exigeants que nous devons être comptables des politiques culturelles et de leur diffusion. Il en va de nos identités et cultures plurielles, dont il faut empêcher l'uniformisation par une industrie culturelle qui, de TF1, à France 2 ou M6, montre les mêmes séries télévisées et les mêmes discours autistes du Président du tout nouveau Conseil de la création artistique.

Il incombe de défendre nos libertés concomitantes d'un accès à l'art pour tous. De ce point de vue, il est intéressant de noter que les Majors essaient d'imposer, comme les semenciers de Monsanto, un catalogue des œuvres dites protégées, au mépris du droit d'auteur censé protéger tout auteur d'une oeuvre de l'esprit. Il y a donc bien des logiques de domination économique qui sont à l'œuvre pour la privatisation des biens communs, contre lesquelles nous devons résister.

L'aboutissement des projets de Monsanto, comme le fameux « catalogue des semences » interdisant aux agriculteurs et jardiniers le droit de conserver, utiliser, échanger et vendre les semences ou du matériel de multiplication reproduits à la ferme, doit nous rendre vigilants sur les tentatives des Majors d'imposer le leur, fait du même petit nombre d'œuvres et rééditions formatées et sans risque.

Il y a un foisonnement d'Auteurs/Artistes talentueux qui autorisent la diffusion de leurs œuvres via la *Licence Art Libre* et les *Creative Commons*, plus de 30 000 œuvres musicales sur la plateforme Dogmazic, 10 000 œuvres littéraires sur le site de la maison d'édition InLibroVeritas, et dans le monde, d'après des estimations minimales, 130 millions d'œuvres et documents sous Creative Commons [en juin 2008](#). Il est de notre devoir de les soutenir, car ils sont à l'avant-garde d'un mouvement de résistance, se livrant à la lutte pour la libre circulation de l'Art et donc notre liberté.

Pour [Libre Accès](#), Jérémie Nestel (MACAQ, [Radio du Ministère de](#)

[la Crise du Logement](#)), Bituur Esztrey (co-fondateur de Musique Libre ! et de [dogmazic.net](#)), Eric Aouanès (président de [l'association Musique Libre !](#) et co-fondateur de la plateforme Dogmazic), Didier Guillon-Cottard ([Festival Art is chaud](#)) Mathieu Pasquini (gérant et fondateur de la maison d'édition [InLibroVeritas](#)).

Notes

[1] Crédit photo : [Tempo no tempo](#) (Creative Commons By)

Merci à La Nouvelle République du Centre-Ouest

Très bonne nouvelle et très bon article que celui paru le lundi 16 février dernier sous la plume de Sébastien Kerouanton dans la [Nouvelle République](#).



Titré avec malice « Le conseil général se libère des logiciels payants », il nous raconte pourquoi et comment le [conseil général des Deux-Sèvres](#) migrera d'ici 2010 son parc d'un petit

millier d'ordinateurs de la suite bureautique Microsoft Office à son alternative libre OpenOffice.org.

Outre cet article on pourra lire un rappel bienvenu de la situation chez les pionniers de la gendarmerie nationale (qui, non, rien de rien, non, ils ne regrettent rien), et deux encarts, l'un sur la différence entre logiciel libre et gratuit (qui pour ne pas évoquer le code source jongle un peu avec les droits de la propriété intellectuelle) et l'autre sur la galaxie du logiciel libre (où quelques logiciels phares sont cités, tout comme Framasoft d'ailleurs).

Vous les trouverez tous en pièce-jointe ci-dessous dans [le pdf de l'article](#) tel qu'il est apparu dans le journal papier (ou *print* chez les modernes).

Nous ne sommes pas là pour distribuer des bons points aux journalistes, mais grand merci. Cela fait non seulement plaisir à lire mais est également susceptible de faire réfléchir d'autres institutions (voire même directement des particuliers) qui hésitent à s'embarquer dans un similaire et salutaire processus.

Vous travaillez dans une collectivité territoriale qui demeure à quai avec Microsoft ? Que ne diriez-vous de subrepticement imprimer le pdf pour le coller sauvagement près de la machine à café !

Quant à la dernière phrase de l'article principal, je me l'encadre près de la cheminée : « L'objectif n'est pas seulement de faire des économies, mais de s'inscrire dans un mouvement politique de changement des comportements. »

Le conseil général se libère des logiciels payants

[URL d'origine du document](#)

La Nouvelle République – Sébastien Kerouanton – Lundi 16

février 2008

Le conseil général va abandonner le coûteux Microsoft Office au profit d'un logiciel libre gratuit. De nombreuses administrations ont déjà fait ce choix.

Au revoir Microsoft Office, bonjour Open Office. Une petite révolution se prépare sur un petit millier d'ordinateurs du conseil général des Deux-Sèvres. D'ici 2010, les logiciels de bureautique de marque Microsoft devraient avoir disparu des PC, au profit de traitements de texte et tableurs d'origine « libre ». C'est à dire gratuits (ou presque, lire par ailleurs).

Gain théorique : 150 € de licence annuelle par poste de travail. « Mais il est trop tôt pour mesurer l'économie réelle, car les coûts induits les premières années ne sont pas encore définis, précise le premier vice-président, Alain Mathieu. Il ne s'agit pas simplement d'installer sur les ordinateurs un logiciel gratuit qu'on a trouvé sur internet ! Reconfigurer les postes aura un coût ».

Le nouveau programme devra en effet s'intégrer dans une longue chaîne informatique et « communiquer » avec de nombreux congénères : des logiciels « métier », spécifiques à un service, développés ou modifiés en interne. « Nous aurons forcément à gérer des problèmes de compatibilité, sur les documents Excel par exemple », prédit Florian Morisset, responsable du service informatique, en charge du chantier de conversion. Il faudra aussi préparer au nouveau logiciel des utilisateurs habitués de longue date aux produits Microsoft. « Nous en sommes à la première étape : former des référents dans chaque service, qui pourront aider leurs collègues », poursuit Florian Morisset.

Un chantier informatique et humain

Observe-t-on des réticences ? « Il y a des a priori infondés sur la qualité du produit, en raison de sa gratuité, et la

confiance dans la marque, estime Alain Mathieu. Mais les performances d'Open Office sont largement suffisantes pour l'usage que nous en faisons ». « Les logiciels Word et Excel sont rarement utilisés au delà de 20 % de leurs possibilités », confirme Florian Morisset.

« Le déploiement d'Open Office sera prudent et progressif, reprend Alain Mathieu. L'objectif n'est pas seulement de faire des économies, mais de s'inscrire dans un mouvement politique de changement des comportements. »

Les gendarmes ont gagné au change

[URL d'origine du document](#)

La Nouvelle République – Lundi 16 février 2008

Dans les brigades de gendarmerie des Deux-Sèvres et d'ailleurs, la conversion aux logiciels libres est déjà de l'histoire ancienne. Sur les 70.000 ordinateurs de la gendarmerie nationale (dont 450 pour notre département), la migration de Microsoft Office à Open Office s'est faite en 2005. « Cette phase a duré un an et demi, et les problèmes ont été très limités, explique le lieutenant-colonel Xavier Guimard, à la sous-direction des télécommunications et de l'informatique. Nous avons aujourd'hui très peu de plaintes des gendarmes utilisateurs. A l'époque, il a surtout fallu recréer tous les modèles de documents, et former le personnel. 800.000 € ont été consacrés à la formation ».

Une dépense à comparer avec les 2 millions d'euros investis jusque-là tous les ans dans les achats de licences... L'économie générée par les logiciels libres est considérable. D'autant qu'Open Office s'accommode d'ordinateurs moins performants. Cela génère des économies indirectes sur le renouvellement plus lent du parc informatique.

Les informaticiens de la gendarmerie ont aussi exploité l'accès au code source. La possibilité d'opérer dans les

entraîlles du logiciel : « Nous avons développé des applications particulières, dont un programme d'assistance dans la rédaction des procédures judiciaires. En communiquant avec deux autres logiciels, il permet au gendarme de gagner du temps ». La gendarmerie estime que cette application créée grâce à l'accès au code source produit un gain annuel de... trois millions d'heures de travail. Prochaine étape : l'adoption de Linux pour remplacer Windows. Cette transition se fera au rythme du renouvellement des unités centrales, et devrait être achevée d'ici cinq à six ans.

Repère

[URL d'origine du document](#)

La Nouvelle République – Lundi 16 février 2008

En matière de logiciel, « libre » et « gratuit » ne sont pas synonymes. Dans le premier cas, le concepteur du logiciel renonce à ses droits sur la propriété intellectuelle de sa création. Dans les faits, ce logiciel libre est souvent disponible gratuitement. Mais une société peut le commercialiser, avec par exemple un service après-vente. Au contraire, rien n'interdit à un créateur de logiciels de distribuer gratuitement l'un de ses produits, tout en en conservant la propriété intellectuelle. Ce « gratuiciel » n'est donc pas libre.

En savoir plus : La galaxie libre

[URL d'origine du document](#)

La Nouvelle République – Lundi 16 février 2008

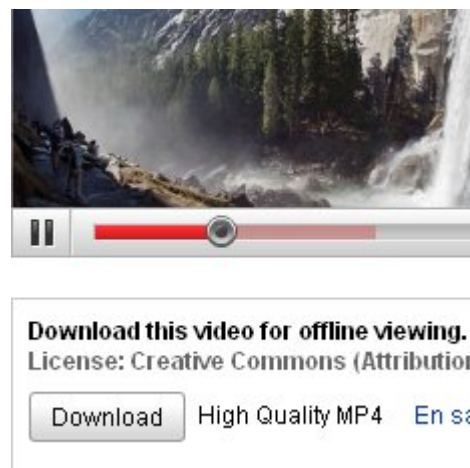
Parmi les logiciels libres les plus connus du grand public, citons Mozilla Firefox, un navigateur internet qui remplace déjà Explorer sur de nombreux PC. Du côté des messageries, c'est Thunderbird, cousine de Firefox, qui se positionne comme sérieux rival d'Outlook. Pour la bureautique, Open Office, en cours d'adoption au conseil général, détrône déjà Word et

Excel dans plusieurs administrations. Moins répandu chez les particuliers, mais en croissance régulière, Linux : ce système d'exploitation grignote le quasi-monopole de Windows. Clam et Clamwin sont les antivirus les plus connus de la sphère libre. Le second étant la version adaptée à Windows. A noter qu'il existe des logiciels libres dédiés à l'apprentissage, au graphisme, à la généalogie, des jeux, etc. (www.framasoft.net)

Edit : Vive la presse régionale ! Aujourd'hui (mardi 17 février) c'est au tour du [Bien Public](#) de nous pondre un article en tout point similaire, [Logiciels libres : les administrations et collectivités sont séduites](#), dont voici un extrait que je place au dessus de l'autre sur la cheminée : « Plus que le logiciel libre c'est l'esprit du logiciel libre qui nous séduit : développement, mutualisation, partage d'expérience, enchérit le conseil général. Les vrais enjeux de cette démarche sont d'aboutir à un patrimoine de logiciels utiles aux missions du service public. »

YouTube adopte (enfin) les Creative Commons !

Bonne nouvelle pour la « Culture Libre ». YouTube vient d'annoncer [sur son blog](#) une nouvelle fonctionnalité de poids : **la possibilité de télécharger les vidéos** (testée pour le moment uniquement avec quelques organismes pilotes et partenaires de l'opération, principalement des universités).



C'est sans nul doute pratique, mais la véritable bonne nouvelle n'est que la conséquence de cette nouveauté.

En effet, à partir du moment où YouTube permet à l'utilisateur de télécharger les vidéos pour les stocker dans son ordinateur, nous quittons le monde du [streaming](#) et il se pose alors inévitablement la question des droits d'usage de ces vidéos, que vous pouvez potentiellement copier, modifier et partager avec qui bon vous semble.

Du coup, et pour la première fois, il est explicitement accolé une licence à ces vidéos téléchargeables, en l'occurrence les mieux adaptées à ce type d'échanges, à savoir celles du catalogue des **Creative Commons**, qui autorisent au minimum l'usage et la diffusion sans modification et exploitation commerciale (et au maximum les mêmes droits qu'un utilisateur de logiciels libres).

Quand bien même ce soit déjà une belle avancée, j'espère vivement que cette option ne restera pas réservée aux seuls partenaires de Google et sera vite proposée à tout un chacun (comme c'est déjà le cas depuis bien longtemps sur [Blip.tv](#) par exemple) mettant ainsi doucement mais sûrement (presque) fin aux problèmes des droits d'auteur de la plus emblématique plate-forme de vidéos en ligne.

Pour vous en rendre compte par vous-même, voir par exemple [cette vidéo](#) issue d'un cours de Stanford et cliquer sur « Download this video » en bas à gauche de la fenêtre.

La migration OpenOffice.org

vue par un proviseur de lycée

D'ordinaire ce sont les enseignants qui viennent à la barre témoigner de l'intérêt de substituer la suite propriétaire MS Office de Microsoft par la suite bureautique libre OpenOffice.org (sachant que [tout est fait par la partie adverse](#) pour ralentir le mouvement).



D'où l'intérêt d'avoir ici la chronique objective d'un proviseur de lycée^[1], qui nous explique ses motivations et dresse un premier bilan de l'opération. Travaillant dans un établissement scolaire qui a effectué il y a deux ans la même migration, je me suis reconnu sans peine dans son récit.

Quant à la conclusion, elle est à graver dans le marbre : « Le poids des habitudes et du nombre pèse alors fortement, incitant par souci d'efficacité, dans un monde et dans un domaine où le temps l'emporte sur les principes, à une comparaison technique en défaveur des logiciels libres. Dans notre métier, le temps et la récurrence sont facteurs de réussite ; il convient, me semble-t-il, au regard de l'importance et de la légitimité des enjeux, d'attendre et de persévérer... »

Logiciels libres au Lycée Français International de Pékin

[URL d'origine du document \(EPI\)](#)

Stéphane Sachet – Pékin, le 14 janvier 2009

Paradoxe et pléonasme en deux mots, déjà toute la complexité

de la relation à l'informatique s'impose à nous.

Mais restons plus pragmatique, pourquoi et comment avons-nous basculé, au Lycée Français International de Pékin, vers les logiciels libres.

Pour fixer rapidement le contexte, l'établissement en gestion directe de l'[AEFE](#), scolarise environ 1 000 élèves, de la petite section à la terminale, répartis sur trois sites.

Préparant un plan de mise à niveau de l'équipement informatique sur 3 ans, nous avons réalisé en janvier 2008 une enquête auprès des personnels pour identifier et préciser leurs besoins et leurs attentes relatives à l'outil informatique. À cette occasion nous les avons interrogés sur leur capacité à utiliser, dans le cadre professionnel, des logiciels libres et si oui, avec quel accompagnement.

Ce questionnement pose à la fois la question de l'utilisation d'outils commerciaux au sein d'un établissement scolaire mais aussi celles de la compétence technique et de l'engagement des personnels par rapport au TICE.

Pour l'équipe de direction, trois objectifs étaient clairement identifiés : éthique, juridique et financier.

- Éthique, il va de soi que notre mission et les valeurs de l'école française nous engagent à former des élèves, mais des élèves libres de choisir, on peut même aller jusqu'à espérer, que s'il y a choix il y a réflexion... prémisses de la pensée.
- Juridique, car tout personnel de direction sait qu'à l'épreuve de la réalité, nos moyens limités et le développement rapide de l'informatique peuvent aboutir à des solutions pirates et par conséquent à un risque juridique bien réel.
- Financier, le coût d'achat des licences pèse bien sûr et de manière significative sur notre budget.

75 % des personnels se déclaraient être prêts à utiliser des logiciels libres, sous réserve pour une partie d'entre eux de pouvoir bénéficier, en interne de formations à ces logiciels.

La décision fut donc prise au printemps 2008 de basculer vers les logiciels libres sur les trois sites et pour tous les personnels, enseignants, administratifs, en installant durant l'été et à l'occasion du remplacement et de l'extension de nos réseaux la suite open office comprenant entre autres, OpenOffice.org Writer, OpenOffice.org Calc et OpenOffice.org Base.

Six mois après cette mise en oeuvre, que peut-on en dire ? Quels sont les écueils et les contraintes ?

En premier lieu, de façon prévisible, une période d'adaptation technique s'impose. Celle-ci permettant d'appréhender et de maîtriser les différences fonctionnelles d'utilisation entre les logiciels Microsoft et OpenOffice, temps proportionnel à la fréquence d'utilisation et au degré d'autonomie des utilisateurs.

En second lieu, vient la nécessité de mettre à jour pour les enseignants leurs bases de documents et de supports informatiques en relation avec la découverte et la maîtrise progressive des compétences informatiques, compétences clairement définies à cet égard par le B2i.

Enfin, se posent les problèmes d'une part, de communication entre utilisateurs, les logiciels libres n'étant pas majoritairement partagés entre partenaires institutionnels et d'autre part, les problèmes de continuité de pratique, les personnels et les élèves utilisant bien souvent à la maison des logiciels Microsoft, logiciels qu'ils ont découverts et appris à utiliser... à l'école !

Sur le plan technique la conversion des fichiers est assez simple à résoudre, en modifiant quelques habitudes à l'enregistrement.

S'agissant de la comparaison, il me semble que du moins pour la suite OpenOffice.org l'ergonomie et les fonctions avancées souffrent d'une fonctionnalité un peu moins grande. J'en veux pour exemple le publipostage ou le suivi de corrections sous Open office.org Writer ou encore les formules et les renvois sur OpenOffice.org Calc encore peu opérationnels pour les utilisateurs souvent autodidactes que nous sommes dans l'éducation.

Le poids des habitudes et du nombre pèse alors fortement, incitant par souci d'efficacité, dans un monde et dans un domaine où le temps l'emporte sur les principes, à une comparaison technique en défaveur des logiciels libres.

Dans notre métier, le temps et la récurrence sont facteurs de réussite ; il convient, me semble-t-il, au regard de l'importance et de la légitimité des enjeux, d'attendre et de persévérer...

Stéphane Sachet

Proviseur au Lycée Français International de Pékin

Notes

[1] Crédit Photo : [Snow Kisses Sky](#) (Creative Commons By)

Du choix risqué du logiciel propriétaire et étranger pour sa défense nationale

Le blog de Libération, animé par le spécialiste maison des questions militaires Jean-Dominique Merchet, nous informe aujourd'hui que [nos armées ont été attaquées par un virus informatique](#).



En effet la Marine nationale, ayant son réseau sous Windows, a récemment été infectée par le ver informatique *Conflicker* (qui exploite une faille du serveur de ce système d'exploitation), jusqu'à, semble-t-il, empêcher certains avions Rafales de décoller^[1].

Sachant que Microsoft avait identifié le problème et averti dès le mois d'octobre ses clients de la nécessité d'effectuer des mises à jour pour s'en prémunir, Jean-Dominique Merchet a raison de pointer là l'inquiétante négligence des services informatiques du Ministère.

Par contre il est passé complètement à côté de la question bien plus fondamentale de confier son informatique à un éditeur étranger de logiciels propriétaires. Qui plus est quand il s'agit de Windows dont on connaît les problèmes de sécurité, qui plus est quand on travaille dans le domaine hautement sensible de la Défense nationale.

Heureusement certains commentaires sous son billet ne se sont pas privés de le lui rappeler, commentaires qui se trouvent être comme synthétisés par cette intervention lue sur LinuxFr et que je me suis permis de recopier ci-dessous :

Un ver s'attaque à la Marine française

[URL d'origine](#)

Patrick_g – 5 février 2009 – LinuxFr (Journal)

[Conficker](#) est le nom d'un [ver](#) qui infecte les machines sous Microsoft Windows. Il s'attaque au processus SVCHOST.EXE et il permet d'exécuter du code à distance. Un truc sérieux donc mais, hélas, pas inhabituel dans le monde merveilleux de Windows.

Ce qui est plus inhabituel en revanche c'est qu'il semble que ce ver ait réussi à se propager au sein du réseau informatique de la Marine Nationale (Intramar). L'isolation du réseau a été décidée mais elle a été trop tardive et des ordinateurs de la base aérienne de Villacoublay et du 8ème régiment de transmissions ont été infectés par la bestiole.

Sur [ce lien](#) on peut même lire que le 15 et le 16 janvier les chasseurs Rafale de la Marine Nationale qui devaient exécuter une mission n'ont pas pu décoller car ils étaient dans l'incapacité de télécharger les données de leur vol !

A priori Microsoft n'est pas coupable de négligence car [un correctif](#) pour la faille de SVCHOST.EXE avait été mis à disposition le 23 octobre 2008. Cette infection est donc entièrement la faute des administrateurs du réseau Intramar qui n'ont pas appliqué les correctifs et qui ont donc indirectement provoqué un gros "couac" dans la capacité de défense du pays.

Les questions qui se posent à la suite de cet épisode sont bien entendu les suivantes :

- Comment est-il possible qu'une fonction aussi critique que le réseau informatique de la Marine nationale dépende d'un système d'exploitation propriétaire fourni par une firme étrangère ?
- Comment est-il possible de choisir un système d'exploitation à la réputation sécuritaire plus que douteuse et dont il est impossible de relire le code source pour le vérifier ou l'améliorer ?
- Comment les administrateurs d'un réseau militaire

sensible peuvent-ils laisser leurs serveurs non patchés pendant des mois alors que le danger a été signalé et le que le correctif a été mis à disposition ?

Il y a quelque chose de pourri au royaume de la Royale...

Notes

[1] Crédit photo : [Army.mil](https://www.army.mil) (Creative Commons By)

Logiciel libre : idée fausse, quand tu nous tiens !

On le sait, les préjugés ont la peau dure, et le logiciel libre a bien du mal à se débarrasser de ceux qu'il traîne derrière lui. Quels que soient ces préjugés, d'où qu'ils viennent, il est assez aisé d'y répondre et de les corriger lorsqu'on s'intéresse un tant soit peu au monde du libre, mais la méconnaissance du « grand public » et les efforts des adversaires du libre pour le [dénigrer](#) ont ancré ces idées dans l'esprit de pas mal de gens^[1].



Il faut croire que les campagnes de [FUD](#) de Microsoft et consorts ont porté leurs fruits, même si heureusement des acteurs du libre tels que [Firefox](#), [Wikipédia](#), [OpenOffice.org](#) et [Ubuntu](#), entre autres, contribuent à faire connaître davantage les logiciels libres et à transformer les mentalités. Cependant, malgré les progrès accomplis depuis quelques années, la visibilité croissante et l'image positive

qu'est en train de gagner le libre, certaines idées fausses perdurent et constituent sans doute un frein à une adoption plus vaste des logiciels et systèmes d'exploitation libres.

Voici donc un article synthétique^[2] qui dresse la liste des cinq idées fausses les plus répandues concernant le Libre, et les arguments à y opposer lorsqu'au détour d'une conversation sur Internet ou chez vos amis un vilain [troll](#) pointe le bout de son nez...

Comment mal comprendre le Logiciel Libre

[How to Misunderstand Free Software](#)

27 juin 2008 – *GetGNULinux.org*

(Traduction Framalang : Thomas P., Vincent L., Daria et Yostrál)

Cinq idées fausses à propos du Logiciel Libre, avec leurs corrections.

1. L'industrie du logiciel ne peut plus fonctionner si les programmeurs ne sont pas payés.

Commençons par un simple fait: les programmeurs de Logiciel Libre aiment être payés, et ils ont tous besoin d'acheter un déjeuner à un moment ou à un autre. Lorsque nous parlons de Logiciel Libre, nous faisons référence à la liberté, pas au prix. En réalité, vous pouvez payer pour obtenir du Logiciel Libre (ou du logiciel à « source ouverte »), que vous pouvez ensuite étudier, modifier et copier à volonté.

Comment est-ce que cela fonctionne ? Vous pouvez voir cela de cette manière : le logiciel est seulement du code, le code est seulement des mathématiques. Lorsque vous voyez le logiciel comme des mathématiques utiles, un langage élaboré, pas comme de la propriété ordinaire, alors il n'y a pas de raison de limiter son utilisation par d'autres.

Comme pour les mathématiques (où personne ne revendiquerait la propriété d'une équation), le logiciel requiert des connaissances avancées pour être adapté, amélioré, appliqué correctement. C'est là que les programmeurs génèrent des revenus : de nombreux clients, en particulier les entreprises, sont prêtes à payer pour des mises à jour de sécurité régulières et des améliorations de logiciel.

Les entreprises du Logiciel Libre bénéficient d'un système de développement très décentralisé avec un grand nombre de contributeurs bénévoles. Les revenus dans l'industrie du Logiciel Libre sont peut-être plus minces que dans sa contrepartie propriétaire, mais ils ne sont en aucun cas négligeables. Au final, les particuliers finissent généralement par utiliser du Logiciel Libre gratuitement.

Le Logiciel Libre n'a pas pour objet de supprimer les motivations des programmeurs. Il s'agit de voir le code comme de la connaissance qui ne doit pas être cachée à l'utilisateur. Cela fonctionne avec un modèle économique différent, grâce auquel de nombreuses entreprises fonctionnent déjà bien.

2. L'innovation est tuée dans le Logiciel Libre.

Une croyance répandue est que si n'importe qui peut copier des idées, l'innovation va être étouffée.

En réalité, la liberté est souvent la clé d'un logiciel innovant et à succès :

- N'importe qui est autorisé et encouragé à travailler dessus;
- De nombreuses personnes sont prêtes à participer;
- Il n'est pas nécessaire de tout ré-inventer, les idées peuvent être améliorées directement.

Les logiciels non-propriétaires apparaissent dans de nombreux domaines, prenons juste quelques exemples :

- Applications : [Firefox](#) (navigateur web), [Inkscape](#) (logiciel de dessin vectoriel).
- Systèmes complets : [Apache](#) (serveur web), [OpenBSD](#) (système d'exploitation), et bien sûr GNU/Linux.
- Formats et protocoles : [HTML](#) (pages web), [BitTorrent](#) (partage de fichiers), [ODF](#) (documents bureautiques).
- Applications serveur : [Drupal](#) (Système de gestion de contenu), [WordPress](#) (blog).

3. Tout ce qu'on attend d'un logiciel, c'est que ça fonctionne (qui se soucie du code source ?)

Tout le monde devrait se préoccuper de savoir si son logiciel est libre. Imaginez que vous achetez une voiture dont vous avez interdiction d'ouvrir le capot. Peu importe que vous sachiez comment fonctionne une voiture – le fait est que personne ne sera en mesure de vérifier le moteur. Comment pouvez-vous avoir confiance dans votre voiture, si personne ne peut s'assurer qu'elle est fiable, qu'elle ne fuit pas, qu'elle n'est pas nuisible à la société et à l'environnement ?

L'idée est la même avec le logiciel – excepté que le code fait bien plus que de bouger des voitures. Le logiciel fait tourner nos ordinateurs, téléphones, TV, lecteurs multimédia et bien plus encore, transportant de l'information et notre culture.

Le logiciel libre est aussi important que l'expression libre, que le libre marché. Si le logiciel est libre, les utilisateurs en ont le contrôle tout en gardant leur indépendance vis-à-vis de lui.

Bonnes nouvelles : *en plus de tout, le logiciel libre aussi, « Ça fonctionne »*. Et en fait, bien souvent, il fonctionne mieux. [Démarrez votre PC sur un live-CD GNU/Linux](#), pour essayer un système bien organisé, tout compris, sans installation, afin de vous en rendre compte par vous-même.

4. Le logiciel libre ne respecte pas les droits d'auteurs et les logiciels brevetés.

Pour répondre correctement à ceci, nous devons faire une nette distinction entre le droit d'auteur et les brevets. Le droit d'auteur est un droit attribué à l'auteur sur sa création (par exemple le texte d'un livre, ou le code source d'un programme). Un brevet, quant à lui, est un contrôle exclusif enregistré, payé, sur un processus ou l'application d'une idée.

Les droits d'auteur sont très importants dans le logiciel libre. C'est le mécanisme même, central à la [GNU General Public License](#), qui assure que le logiciel demeure libre, et que les auteurs voient leur travail crédité. Les programmes sont sujets à droits d'auteur, qu'ils soient libres ou propriétaires.

N'importe quel auteur de logiciel propriétaire peut facilement vérifier que son droit d'auteur n'a pas été violé dans une application du logiciel libre, puisque son code source est facilement disponible.

Les brevets logiciels, d'un autre côté, sont un concept très controversé. Pour faire bref : il n'y a rien de tel qu'un « logiciel breveté ». En enregistrant un brevet, toutefois, quelqu'un peut revendiquer sa propriété d'un *processus*. Le brevet s'applique alors à tous les logiciels qui utilisent ce processus, qu'ils soient propriétaires ou libres. Les brevets logiciels :

- Sont onéreux et sont délivrés seulement quelques semaines après leur application;
- Sont limités géographiquement (un brevet délivré aux USA est inutile en Europe);
- Ont une longue durée de vie (souvent 20 ans) dans une industrie qui bouge vite;
- Sont souvent [complètement triviaux](#) (c'est à dire sans

innovation réelle).

En tant que tel, ils sont rarement utilisés pour bénéficier aux innovateurs (et en fait, rarement utilisés par les innovateurs eux-mêmes).

On peut dire sûrement que n'importe quelle partie de taille moyenne d'un logiciel viole des brevets, dans plusieurs pays, qu'il soit libre ou non. En fonction de la capacité de la société détentrice à couvrir de lourds frais juridiques et à se défendre contre des actions légales vengeresses, des royalties et des restrictions peuvent être appliquées grâce à ces brevets.

5. Le logiciel libre est comme le communisme.

Les partisans de cette idée soutiennent qu'il ne peut y avoir de propriété privée avec le logiciel libre (ou « Open Source »). Répondons à ceci avec un exemple.

Supposons que vous utilisez une application qui est du logiciel libre, chez vous et dans votre société. Vous trouvez une belle façon de l'améliorer, de telle manière que maintenant avec votre version modifiée, votre ordinateur fonctionne mieux, et vos usines tournent deux fois plus vite !

Cette version modifiée est votre propre version. Vous n'êtes pas obligés d'en parler à quiconque, ni de partager aucun profit que vous avez fait en l'utilisant. Vous exercez simplement votre liberté à utiliser et modifier le logiciel libre.

Ce que demande la licence sur le logiciel libre est que si vous redistribuez le logiciel, alors vous devez le laissez libre. A savoir, si vous vendez des CD avec votre logiciel, ou commencez à laisser des personnes en dehors de chez vous ou de votre société l'utiliser, alors vous devez :

- Soit donner à chacun les mêmes droits que lorsque vous

aviez obtenu le logiciel original, c'est-à-dire, la liberté d'inspecter, modifier et redistribuer la version modifiée;

- Ou, séparer clairement le logiciel original et vos ajouts secrets (c'est-à-dire que vos ajouts ne doivent rien contenir de l'oeuvre originale).

Vous « possédez » donc davantage un logiciel libre qu'un logiciel propriétaire, dont le concepteur décide de ce que vous pouvez ou [ne pouvez pas en faire](#).

Le logiciel libre n'a rien à voir avec un système politique. Vous pouvez faire tourner du logiciel libre au-dessus de logiciel propriétaire, aussi bien que l'inverse. La licence sur le logiciel libre est simplement un contrat éthique entre le programmeur et l'utilisateur final.

Notes

[1] Crédit photo : [Skpy](#) (Creative Commons By-Sa)

[2] Nous avons traduit cet article l'été dernier en ignorant qu'il en existait déjà une [version française](#) sur la très intéressante initiative [Passer à Linux](#) (dont nous devrions parler plus souvent d'ailleurs). Du coup cela donne deux versions pour le prix d'une !

Tout, vous saurez tout sur Google et l'Open Source

Profitons de l'actualité récente de Google, qui a [fermé plusieurs de ses services](#) ou s'apprête à le faire (exemple parfait qu'il faut développer et encourager les services Web Open Source pour que, à l'instar des logiciels libres "classiques", leur pérennité soit assurée) pour évoquer la politique du géant incontournable de la recherche (mais aussi de la messagerie électronique, des documents en ligne, de la gestion de photos et j'en passe...) concernant l'Open Source. Chacun sait que Google, même s'il garde jalousement l'algorithme de son moteur de recherche, contribue largement au monde de l'Open Source ([Google Summer of Code](#), [GoogleCode](#), [Android](#) etc.). ^[1]



Cet article, entretien avec Chris DiBona, responsable de l'[Open Source chez Google](#), n'est pas des plus récents, mais il est d'autant plus intéressant à relire aujourd'hui qu'entre-temps Google a sorti son navigateur Chrome (la question de la relation entre Google et Mozilla est abordée dans l'entretien) et s'apprête par exemple à libérer le code d'applications (parce qu'elles n'étaient pas rentables) telles que le réseau de microblogging [Jaiku](#).

Entretien avec Chris DiBona de Google

[Interview with Chris DiBona of Google](#)

Sean Ammirati – 26 avril 2007 – ReadWriteWeb

Traduction Framalang : Penguin, Olivier, Don Rico

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion d'écouter [Chris DiBona](#), le responsable du programme Open Source chez Google, qui a fait une intervention lors du [TiE de Pittsburgh](#). Pendant la conférence, Chris a donné une présentation extrêmement perspicace de l'état du marché de l'Open Source. Après la conférence, Chris et moi avons échangé des e-mails et il a accepté une interview pour Read/WriteWeb.

Avant de rejoindre Google, Chris était rédacteur chez Slashdot. On peut également lire d'autres réflexions de sa part sur l'Open Source et la vie chez Google sur son [blog personnel](#), et écouter son podcast avec Leo Laporte, sur [FLOSS Weekly](#).

J'ai essayé d'aborder les trois thèmes principaux suivants dans les questions que j'ai posé à Chris :

- Comment Google tire profit de l'Open Source
- Comment Google contribue à l'Open Source
- Questions générales concernant le marché du logiciel Open Source

J'ai décidé de publier l'interview dans son intégralité dans ce billet plutôt que de ne mettre en avant que certaines réponses sur des points particuliers. Ce choix est en partie dû au fait que je les trouvais toutes très intéressantes (même les questions auxquelles Chris ne pouvait/voulait pas répondre). Je conclus ce billet par quelques réflexions personnelles, mais j'aimerais surtout m'appuyer sur l'interactivité que nous offre le web – je vous invite à laisser vos réflexions et vos observations dans les commentaires ci-dessous.

Comment les produits Google tirent-ils profit de l'Open Source

Q : Quel est le processus de vérification avant d'inclure un composant Open Source dans un produit Google ?

R : Nous avons tout une variété d'outils que nous avons écrit pour nous assurer de la compatibilité avec les licences utilisées par les projets Open Source, et nous faisons une revue de code sur les programmes et les bibliothèques en entrée.

Q: Combien de projets Open Source sont utilisés par Google au sein de toutes les applications Google ?

R: Désolé, nous ne donnons pas de chiffres. Un paquet.

Q: Quels projets Open Source sont utilisés le plus activement ?

R: Il existe deux projets qui nous feraient défaut plus que tout autre. Le premier, c'est le noyau Linux, et le second, c'est MySQL. Chez Google, on se sert énormément des deux.

Comment Google contribue-t-il à l'Open Source

Q: Quel est le processus suivi par Google pour décider quels projets doivent être libérés ?

R: Le problème principal est d'avoir une équipe d'ingénieurs pour travailler sur le problème. Nous avons une grande variété d'ingénieurs qui donnent 20% de leur temps pour libérer des logiciels qu'ils souhaitent voir distribuer par l'entreprise. Il faut aussi procéder à quelques petites vérifications légales concernant les marques et les brevets.

Q: Quel est le projet du "[Summer of code](#)" de l'année dernière dont vous êtes le plus fier ?

R: En choisir un seul, c'est impossible ! J'étais surtout fier que nous ayons été capable de collaborer avec autant d'étudiants dans autant de pays. C'était un bel exploit de faire fonctionner un programme d'étude réellement mondial.

Q: Quelles sont les autres initiatives (hormis le Summer of code) pour soutenir des projets Open Source ?

R: Nous consacrons de grosses sommes d'argent et beaucoup de temps à des projets tels que le OSU Open Source Labs, les projets Apache, l'EFF, les creative commons et d'autres réussites plus modestes comme MusicBrainz. Nous employons également des tas de développeurs qui travaillent sur des projets extérieurs pendant leur temps de travail. Par exemple,

nous employons Andrew Morton, le second dans la hiérarchie de Linux, Jeremy Allison, co-développeur de Samba, Guido Van Rossum de Python, et de nombreux autres.

Questions diverses sur le "Marché de l'Open Source"

Q: A votre avis, dans quel domaine du logiciel se créera-t-il le plus de projets Open Source, l'année prochaine ?

R: Je n'ai pas d'opinion à ce sujet. Je pense que tout ce qui concerne la VoIP va continuer à se développer et s'avérer très excitant.

Q: Pensez-vous qu'il existe des logiciels commerciaux qui soient spécialement vulnérables à un rival Open Source émergent ?

R: Je pense que le terme vulnérable n'est pas le bon. Voici comment je vois les choses : si une entité commerciale constate qu'elle ne peut plus vendre son logiciel parce qu'un projet open source viable a émergé pour les supplanter, elle doit décider si elle veut se lancer dans la vente de services autour d'offres open source, ou sortir de ce secteur d'activité précis. IBM a réalisé un boulot incroyable après avoir opté pour la première solution.

Q: Quel est le point de vue de Google sur les différentes licences Open Source ?

R: Nous pensons qu'il y en a trop, et c'est pour cela que nous n'en supportons qu'une partie dans notre système d'hébergement de projet sur code.google.com. Cette partie inclut les licences que nous considérons comme les plus importantes : les BSD, Apache, GPL et certaines autres. Cela reflète la façon dont nous les voyons en interne. J'aime à penser que nous avons un point de vue très nuancé sur la façon d'adapter ces licences en interne.

Q : D'après vous, quel pourcentage des projets GPL actuels vont, à votre avis, migrer vers la version 3 de la GPL ? Et quel effet cela aura-il ?

R: Tous les projets de la FSF vont migrer, ainsi que Samba. D'autres migreront plus tard si les drafts de la GPLv3 continue d'évoluer dans la même direction, aussi l'effet sera-t-il plutôt mineur. Cela dit, à chaque révision de licence, il y aura une période de confusion pendant laquelle les gens modifieront leur point de vue pour incorporer la nouvelle licence.

Q: Puisque la plupart des produits Google sont liés au navigateur, et étant donné que Firefox 3 sera un 'fournisseur d'information' et supportera les applications web hors-ligne, les relations de Google avec Mozilla semblent cruciales pour les années à venir. Comment Google se rapproche-t-il donc de Mozilla concernant ces développements ?

R: Je ne gère pas les relations avec Mozilla, je vais donc passer sur cette question. Nous sommes heureux qu'ils soient impliqués dans le 'Summer of Code', c'est certain!

Conclusion

Dans l'interview qu'à donnée Eric Schmidt à John Battele à l'expo Web 2.0 de la semaine dernière, Eric a évoqué les quatre 'moteurs principaux' sur lesquels s'appuie Google (cf. interview sur YouTube – la référence aux quatre moteurs principaux commence @ 7:28). La première consiste à "construire les super-ordinateurs les plus intéressants du monde, qui feront fonctionner de nouveaux services de données, d'applications, de recherche et bien d'autres". Note: les trois autres 'moteurs' sont les services pour l'utilisateur final, la publicité et l'adaptation à leur culture particulière.

Bien que Google n'ait pas libéré l'algorithme de son 'page

rank' (NdT : classement des pages) ni d'autres morceaux de ses systèmes, il m'a paru intéressant d'étudier l'engagement de Google dans l'Open Source puisque cela concerne la construction de super-ordinateurs. Il est presque certain que la seule entreprise en mesure de recréer des application comme MySQL et Linux est Google. Quoiqu'il en soit, ils ont plutôt choisi d'adopter et de supporter les différentes communautés Open Source et de tirer profit de leurs outils existants.

De plus, je trouve les observations de Chris sur IBM "qui vend des services autour de l'offre Open Source" particulièrement pertinentes. Il s'agit là d'un prolongement intéressant de certains sujets discutés à l'expo Web 2.0 sur les modèles de commerce Open Source.

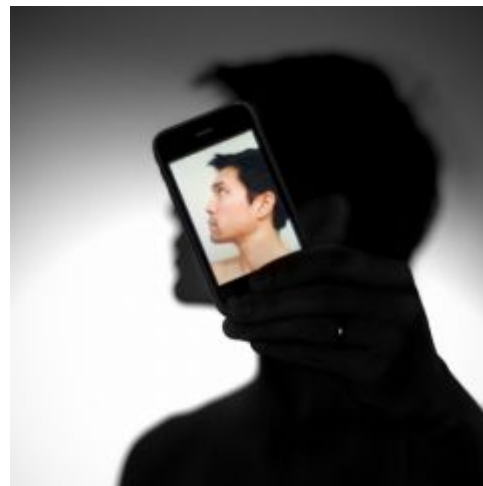
Enfin, j'aimerais remercier Chris d'avoir pris le temps de répondre à mes questions. Je sais qu'il est débordé, et j'espère que vous aurez trouvé l'interview aussi intéressante que moi.

Notes

[1] Crédit photo : [revdancatt](#) (Creative Commons BY-ND)

iPhone 3G : tout ce qui brille n'est pas or

La communauté du Libre perd parait-il souvent son sens critique lorsqu'il s'agit de promouvoir et défendre le logiciel libre, mais ce n'est rien à côté des adorateurs de l'église Apple dont la lumière est tellement forte qu'elle réussit même à aveugler des geeks venus de l'Open Source.



Tel un lendemain de fête où nous aurions la gueule de bois, cette traduction issue du site de la Free Software Foundation vient fort à propos nous rappeler que nous ne vivons pas forcément dans le meilleur des mondes possibles...^[1]

5 raisons d'éviter l'iPhone 3G

[5 reasons to avoid iPhone 3G](#)

Johns – 10 juillet 2008 – FSF.org

(Traduction Framalang :Olivier, Goofy et Don Rico)

Les 5 bonnes raisons d'éviter l'iPhone 3G :

- L'iPhone ferme complètement la porte aux logiciels libres. Les développeurs doivent payer une taxe à Apple qui se retrouve seul à décider de ce qui peut être installé ou non sur les téléphones des utilisateurs.
- L'iPhone approuve et soutient les Mesures Techniques de Privation (MTP, ou DRM en anglais pour Digital Rights Management).
- L'iPhone révèle votre position et permet à d'autres de vous suivre à la trace à votre insu.
- L'iPhone est incapable de lire les formats qui ne sont pas bardés de brevets ou de MTP comme Ogg Vorbis et Theora.
- L'iPhone n'est pas le seul choix possible. De meilleures

alternatives existent sur le marché et elles respectent votre liberté, ne vous espionnent pas, savent lire les formats libres et sont compatibles avec les logiciels libres, comme le FreeRunner par exemple.

« Voici le téléphone qui a changé les téléphones à tout jamais », disait M. Jobs.

On ne saurait être plus d'accord ! Non content d'avoir fait entrer les logiciels propriétaires et les Mesures Techniques de Privation (MTP) dans vos foyers, ce vautour de Jobs s'est maintenant mis en tête de glisser les MTP et les logiciels propriétaires jusque dans vos poches.

Ce n'est pas pour rien que la lumière des projecteurs a été braquée sur l'aspect visuel de l'iPhone. Ce n'est pas pour rien qu'il est si important aux yeux d'Apple d'avoir créé un produit si bien conçu qu'on n'en voit pas les coutures... au point que vous ne pouvez même pas changer la batterie de votre propre téléphone.

Apple, grâce à son savoir-faire en marketing et en design, crée l'illusion que le simple fait d'acheter un produit Apple fait de vous un membre d'une communauté alternative. Mais la technologie qu'ils emploient est délibérément choisie pour maintenir les gens isolés dans leur petite cellule numérique dont Apple est le seul et unique gardien. Si votre fond de commerce repose sur ceux qui paient pour avoir le privilège d'être enfermés, il vaut mieux que la prison ressemble à une prison dorée et que les barreaux ne soient pas trop visibles.

Une seconde, enfermés ? Prison ? C'est un téléphone. Ne va-t-on pas un peu trop loin ?

Malheureusement, non. Ceux qui vont trop loin, ce sont Jobs et Apple. L'iPhone représente une attaque contre des valeurs ancestrales et fondamentales, le droit que nous avons de contrôler ce que nous possédons plutôt que d'être contrôlés par ce que nous possédons, le droit de communiquer et de

partager librement avec d'autres, et ce dans le respect de notre vie privée.

L'iPhone sait passer des appels, mais ce n'est pas qu'un simple téléphone. C'est un ordinateur à tout faire, un ordinateur plus puissant que ceux qui trônaient sur nos bureaux il y a tout juste quelques années. C'est également un appareil de repérage, et comme tous les téléphones propriétaires disposant de la fonction GPS il peut transmettre votre position sans que vous n'en sachiez rien.

En novembre 2007, 3,3 milliards d'êtres humains dans le monde possédaient déjà un téléphone mobile et ce nombre continue de croître rapidement. Pour nombre d'entre eux, le téléphone devient leur ordinateur principal. Ils en ont un besoin vital pour communiquer et le gardent sur eux en permanence. De toutes les technologies qui pourraient se retourner contre leurs usagers, celle-ci se révèle une des plus inquiétantes.

Mais il y a une différence majeure entre l'iPhone et les anciens ordinateurs à tout faire : l'iPhone est défectueux, il a été créé ainsi. En théorie il est capable de faire fonctionner toutes sortes de programmes, mais les logiciels et les fichiers qu'il peut lire sont limités par les MTP qu'Apple a nommées *FairPlay* – ironique n'est-ce pas ?

FoulPlay

(NdT : nous avons gardé le titre original du paragraphe pour qu'il fasse sens avec le « FairPlay » d'Apple, on pourrait le traduire par « Antijeu »)

Les MTP implantées par Apple surveillent votre activité et vous dictent ce que vous avez le droit de faire ou pas. Vous n'êtes pas en droit par exemple d'installer un logiciel qu'Apple n'aurait pas approuvé. Cette restriction vous empêche d'installer des [logiciels libres](#), des logiciels que vous êtes libre de partager, copier et modifier comme le souhaitent leurs auteurs.

Les logiciels libres nous ont apporté des choses passionnantes pour l'ordinateur de bureau, des choses telles que le système d'exploitation GNU/Linux, le navigateur Web Firefox, la suite bureautique OpenOffice.org, le serveur Web Apache qui se cache derrière la majorité des sites Web sur Internet. Pourquoi voudrions-nous acheter un ordinateur qui outre passe son rôle pour faire obstruction à la liberté de ces créateurs ?

Mais ce système n'est pas la seule action déloyale d'Apple. Les iPhones ne peuvent plus être activés qu'en magasin, bien qu'aux États-Unis la loi stipule que les consommateurs ont le droit de déverrouiller leur téléphone et d'utiliser l'opérateur de leur choix.

Montrer du doigt (et, non, nous ne parlons pas de l'écran tactile)

Jobs voudrait nous faire croire que toutes ces restrictions sont nécessaires. Il prend un air compréhensif et compatissant lorsque nous nous en plaignons et dit qu'elles ne lui plaisent pas non plus. D'après lui, Apple doit les implanter pour notre bien, pour la sécurité de tout le réseau téléphonique et pour nous permettre l'accès à toute la musique et à tous les films que nous voulons.

Mais cela fait maintenant un an et demi que Jobs, sous la pression du public, [a pris clairement position contre les MTP](#) et en faveur de la liberté. Et c'est un peu à reculons qu'il a autorisé une poignée de fichiers à être libérés de leurs MTP sur iTunes, mais il n'a par contre pas touché au fait qu'il faille les acheter sur la plateforme propriétaire et infectée de MTP qu'est iTunes. Depuis, il n'a absolument rien fait pour transformer ses paroles en actes concrets. Il continue d'imposer des MTP à travers ses entreprises cinématographiques. Et à présent il les porte aussi sur les logiciels pour téléphones mobiles. On se rend bien compte désormais que ce discours n'était qu'un stratagème pour amadouer l'opposition.

En vérité, des milliers de créateurs de logiciels, de musique et de contenu multimédia désirent partager leur travail plus librement. C'est ironique – avec un i comme inadmissible – car le système d'exploitation d'Apple, OS X, est en grande partie construit sur les bases posées par des personnes qui ont eu la volonté de mettre leur travail librement à la disposition de tout le monde pour qu'il puisse être copié, modifié et amélioré. Quand on laisse aux gens la liberté de bricoler, créer et innover, il en ressort des créations passionnantes et utiles. Certains ont déjà écrit leurs propres logiciels libres pour les plateformes mobiles. Le réseau téléphonique ne s'est toujours pas effondré.

Nous savons que Jobs craint la concurrence, ce pourquoi il fabrique toutes ces menaces et ces excuses. C'est une décision purement économique, et c'est le genre d'économie que nous ne pouvons encourager. Jobs souhaite que l'iPhone vous restreigne car il veut votre argent, et accroître son contrôle est un moyen d'y parvenir. Il veut tirer de vous le maximum et vous en rendre le moins possible tout en maintenant ses coûts au minimum. Il tente d'empêcher les gens d'écrire des logiciels pour l'iPhone pour conserver le contrôle sur les possibilités de l'iPhone. De tels logiciels pourraient corriger les défauts volontaires de l'iPhone, lire des formats alternatifs, montrer aux utilisateurs ce qui est vraiment envoyé par leur téléphone à ceux qui le surveillent ou même empêcher la transmission de ces informations.

À nous de prendre notre futur en main

Heureusement, il nous sera bientôt possible de jouir d'un ordinateur mobile qui sait aussi téléphoner sans avoir à vendre notre liberté à Apple, Microsoft, Blackberry ou qui que ce soit d'autre. Le [Neo FreeRunner](#) est un téléphone libre prometteur, développé en coopération avec la communauté mondiale qui est aussi derrière le système d'exploitation GNU/Linux. Ce sont des créateurs qui veulent partager leur travail et qui veulent que vous – comme tous les autres –

puissiez faire ce qu'ils ont fait : vous appuyer sur le travail de vos prédécesseurs pour créer de nouveaux appareils qui vous donnent le contrôle.

Jobs s'est lui aussi appuyé sur le travail de ses prédécesseurs, à la différence que lui a fait le choix de couper les ponts pour éviter que d'autres personnes fassent de même. Ses clients se rebiffent : d'après les chiffres d'Apple, en octobre 2007, plus de 250000 iPhones sur les 1,4 millions vendus ont été débloqués par leurs utilisateurs. Jobs pense que cette tendance doit être stoppée plutôt qu'encouragée.

Nous avons le choix. Le FreeRunner n'est pas encore aussi abouti que l'iPhone et il n'est pas aussi beau. Mais en termes de potentiel, le fait qu'il soit soutenu par une communauté mondiale et non par une compagnie avide, malhonnête et obscure lui donne des années-lumière d'avance. Nous pouvons abandonner notre liberté et notre argent pour quelque chose d'attirant en apparence ou bien dépenser un peu plus d'argent, conserver notre liberté et montrer notre soutien à un meilleur modèle économique. Si nous voulons ramener la notion d'éthique dans l'économie, nous devons encourager de telles initiatives. Nous nous construirons un meilleur futur en enrichissant les entreprises qui nous respectent plutôt que celles qui s'en prennent à notre liberté.

Notes

[1] Crédit photo : [Inottawa](#) (Creative Commons By)